

Finances

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard**

Band (Jahr): **33 (1904)**

PDF erstellt am: **24.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Récapitulation.

	1904	1903
Agents de l'exploitation	2256, soit par kilom.-ligne 8,17	2033, soit par kilom.-ligne 7,36
Journaliers	1658, " " " " 6,01	1616, " " " " 5,35
<i>Total</i>	3914, soit par kilom.-ligne 14,18	3649, soit par kilom.-ligne 13,21

III. Finances.

Au cours de l'exercice 1904 nous nous sommes procuré de nouveaux capitaux en aliénant pour la caisse de secours des fonctionnaires et employés une tranche de fr. 700 000. — de notre emprunt 4 %.

Bilan annuel.

Le *capital-actions* au chiffre de fr. 50 000 000. —
 ni le *capital-subventions* de fr. 119 000 000. —

n'ont varié; ils ne nous suggèrent par conséquent aucune observation.

Le *capital-obligations*, qui accusait à fin 1903 fr. 121 030 000. —
 s'est accru de la somme susindiquée de fr. 700 000. —
 dont il faut déduire l'annuité d'amortissement de 1904 " 420 000. —
soit de " 280 000. —

et comportait à la clôture de l'exercice 1904 fr. 121 310 000. —

dont fr. 118 910 000. — de l'emprunt 3 1/2 %

" " 2 400 000. — " " 4 %.

Les obligations 4 % sont intégralement assignées à la caisse de secours des fonctionnaires et employés.

Les capitaux actions, obligations et subventions s'élevaient donc au
 31 décembre 1904 à fr. 290 310 000. —
 formant avec le fonds de construction " 1 114 902. 25
le total de fr. 291 424 902. 25

D'autre part il a été dépensé:

pour chemin de fer et installations fixes fr. 258 545 858. 64
 " matériel roulant " 24 000 532. 83
 " mobilier et ustensiles " 2 954 151. 84
total pour le compte de construction fr. 285 500 543. 31

pour les travaux ci-après inachevés à la clôture de l'exercice 1904 :

seconde voie Immensee-Brunnen . fr. 3 029 654. 42
 constructions diverses, coût effectif " 823 133. 81

A reporter fr. 3 852 788. 23 fr. 285 500 543. 31 fr. 291 424 902. 25

	Report	fr. 3 852 788. 23	fr. 285 500 543. 31	fr. 291 424 902. 25
toutefois on a inscrit au compte de profits et pertes de 1903 une réserve pour amortissements		„ 500 000. —		
de sorte que les constructions inachevées ne figurent à l'actif du bilan que pour			„ 3 352 788. 23	
pour pertes de cours sur actions		fr. 2 970 150. —		
„ pertes de cours et faux-frais sur obligations, pertes sur constructions et installations disparues fin 1903		„ 7 724 540. 78		
		fr. 10 694 690. 78		
moins: l'annuité de 1904 remboursée suivant le plan d'amortissement de l'emprunt 3 1/2 %		fr. 420 000. —		
et l'amortissement extraordinaire de pertes de cours et faux-frais sur le capital-obligations pour 1904		„ 1 000 000 — „ 1 420 000. —	„ 9 274 690. 78	
				„ 298 128 022. 32

Le compte de capital boucle ainsi au 31 décembre 1904 par un solde passif de fr. 6 703 120. 07

La situation des *titres et valeurs* comportait au 31 décembre 1904 fr. 1 989 210. — ; pour les détails voir page 62.

Durant l'exercice écoulé, le *compte des immeubles* a été grevé de fr. 11 525. 45 et figure au bilan pour une somme de fr. 507 154. 20 (1903: fr. 495 628. 75); ce montant de fr. 11 525. 45 concerne exclusivement nos immeubles d'Erstfeld et se répartit comme suit:

Exécution d'escaliers en pierre dans le bâtiment de service dit supérieur	fr.	7 180. 25
Travaux de transformation dans le rez-de-chaussée de la maison „zur Linde“	„	445. 15
Installation de l'éclairage électrique dans nos maisons d'habitation	.. „	3 900. 05

Le *compte des approvisionnements* embrassait au 31 décembre:

	1904	1903
a) compte des matériaux	fr. 2 199 580. 84	fr. 2 226 092. 53
b) compte des pièces de rechange pour locomotives, voitures, fourgons et wagons	„ 806 610 22	„ 753 898. 96
	<u>fr. 3 006 191. 06</u>	<u>fr. 2 979 991. 49</u>

Le *compte des débiteurs divers* contient les positions suivantes :

1. Créances sur administrations étrangères :

sur certaines entreprises de transport	fr.	337 942. 45
sur l'association suisse du matériel (en notre qualité d'administration en charge pour 1904)	„	41 216. 59
sur diverses administrations suisses pour frais d'impression et de publicité relatifs aux abonnements généraux	„	11 877. 65
	fr.	<u>391 036. 69</u>

2. Créances sur divers comptes de notre administration :

avances aux stations et aux différentes divisions	fr.	32 443. 37
arriérés des bureaux des marchandises	„	1 411 049. 83
soldes des comptes „ateliers“ et „usine à gaz“	„	6 256. 67
solde du compte „approvisionnements d'objets de consommation“	„	37 218. 23
compte pour „divers“	„	377 543. 74
dette de la caisse-maladie pour les ouvriers du service de surveillance et d'entretien de la ligne	„	265. 26 „ 1 864 777. 10
	fr.	<u>2 255 813. 79</u>

En ce qui concerne le *Passif du bilan*, la rubrique „*D. Dettes courantes*“, comprend les positions ci-après :

<i>I. Titres et coupons échus</i>	fr.	119 911. —
somme qui se décompose comme suit :		
fr. 63 911. — coupons d'obligations et d'actions échus, mais encore impayés ;		
„ 1 000. — obligation dénoncée de l'emprunt 4 % de 1884 ;		
„ 55 000. — obligations 3 1/2 % sorties au tirage.		
fr. 119 911. —		

La rubrique „*Créanciers divers*“, au montant de fr. 220 241. 86, renferme les positions ci-dessous :

fr. 174 987. 86 créances des entreprises de transport ;
„ 40 546. 73 créances de la caisse de secours et de la caisse-maladie pour les ouvriers des stations, magasins, dépôts et ateliers ;
„ 3 670. 16 créance du fonds pour actes éminents ;
„ 1 037. 11 créances de banques.
<u>fr. 220 241. 86.</u>

Le *fonds de renouvellement*, qui s'élevait le 1^{er} janvier 1904 à fr. 8 630 219. 92 s'est accru en 1904 du versement dit ordinaire prévu à l'art. 17, lit. a, chiffre 1 des statuts du 2 décembre 1895, abstraction faite de la situation du fonds ; ce versement comporte :

a) fr. 1000. — par kilomètre pour une longueur de construction de 272,533 km	fr.	272 533. —
b) 4 % des recettes brutes de 1904 sur transports par chemin de fer, soit de fr. 22 600 641. 24	„	904 025. 67 „ 1 176 558. 67
		<u>A reporter fr. 9 806 778. 59</u>

En revanche, il a été prélevé sur ce fonds :

1. Pour le renouvellement de la superstructure	fr. 554 258. 06
moins : valeur du matériel neuf superflu, restitué à l'Economat	„ 9 511. 65
	fr. 544 746. 41
2. Pour le renouvellement du matériel d'exploitation :	
remplacement du foyer extérieur des locomotives A ³ / ₅ n ^{os} 203, 204, 206, 208 et 210, de boîtes à feu, tubes bouilleurs et bandages de locomotives, voitures et wagons ; valeur du wagon G B, G ^{R1} n ^o 2581 démoli à Montigny (Alsace- Lorraine) et qui ne sera pas remplacé	„ 176 547. 09
	fr. 721 293. 50

Moins : le produit de la vente de vieux matériel :

superstructure	fr. 83 585. 91		
matériel d'exploitation	„ 40 523. 75	„ 124 109. 66	„ 597,183. 84
Situation du fonds de renouvellement le 31 décembre 1904			fr. 9,209,594. 75

Le *fonds de réserve* prévu aux art 17 et 18 des statuts est resté à son chiffre maximum de deux millions de francs.

Quant à la *réserve spéciale pour les dommages-intérêts* dérivant de la responsabilité civile en matière d'accidents, voir le compte de profits et pertes, pages 45 et 46.

Le **compte de capital** a subi les modifications suivantes :

Aux recettes :

Emission d'obligations de l'emprunt 4 % de 10 millions de francs, du 1 ^{er} octobre 1899	fr. 700 000. —
Prélèvements sur le produit de l'exploitation	„ 1 456 230. 81
Somme extournée du compte des constructions inachevées et colloquée au compte de construction	„ 438 843. 08
Produits de ventes et reports	„ 88 600. 02
	Excédent des recettes fr. 2 683 673. 91

Aux dépenses :

Remboursement de capital suivant le plan d'amortissement de l'emprunt 3 ¹ / ₂ % de 125 millions de francs, X ^e annuité 1904	fr. 420 000. —
Au débit du compte de construction, coût des travaux neufs achevés en 1904	„ 1 236 656. 58
Dépense de 1904 grevant le compte des constructions inachevées	„ 880 551. 55
Dépréciation d'installations	„ 36 230. 81
	Excédent de recettes fr. 110 234. 97
Après déduction du solde passif du compte de capital de l'exercice 1903	„ 6 813 355. 04
il reste au 31 décembre 1904 un solde passif de	fr. 6 703 120. 07

Nous donnons ci-après la spécification des *produits de ventes et reports*, fr. 88 600. 02 :

1. Produit de la revente de terrains	fr.	2 637. 66	
2. Produit de la vente des deux guérites de transformateurs à Arth/Goldau	„	6 746. —	
3. Remboursement par les chemins italiens de la Méditerranée du coût de la paroi pignon démolie dans la remise italienne à locomotives de la gare de Chiasso	„	750. —	
4. Valeur du pont-bascule transféré de la station de Steinen à celle de Faido	„	2 955. 65	
5. Valeur du disque électrique provenant des anciens appareils signaleurs de Bellinzona et remployé à Faido	„	1 300. —	
6. Valeur des deux sémaphores à 2 ailes provenant des anciennes installations de Bellinzona et cédés à la réserve (exploitation)	„	824. —	
7. Valeur d'objets d'inventaire de la station de Bühl restitués à l'Economat	„	935. —	
8. Amortissement de la moins-value sur la vente des guérites de transformateurs à Arth/Goldau	fr.	4 680. —	
9. Amortissement du coût des fondations du pont-bascule transféré de Steinen à Faido	„	503. —	
10. Amortissement de la valeur des cabinets d'aisances primitifs de l'école d'Erstfeld	„	210. —	
11. Amortissement de la valeur des anciens cabinets d'aisances des stations d'Airolo, Ambri-Piotta et Rodi-Fiesso	„	1 240. —	
12. Amortissement du coût d'une canalisation à Ambri-Piotta	„	619. 60	
13. Amortissement de la valeur de l'ancien bâtiment de service au sud de la gare de Bellinzona	„	39 042. 58	
14. Amortissement de la valeur de parties intégrantes des anciens appareils signaleurs de Bellinzona	„	4 206. 11	
15. Amortissement du vieux potager du buffet de Bellinzona	„	520. —	
16. Amortissement de la valeur de l'ancienne ligne télégraphique de Bellinzona à Giubiasco	„	2 115. 75	
17. Amortissement des parties métalliques retirées lors du renforcement des ponts (1 ^e voie) d'Immensee à Fluelen en 1904	„	11 062. 92	fr. 64 199. 96
18. Montant des positions éliminées du compte de construction de 1903 sur l'ordre du Conseil fédéral	„	3 417. 95	
19. Amortissement de la valeur d'inventaire du wagon démolé G. B. G ^{R1} n ^o 2581	„	4 383. 80	
20. Coût de 3 lampes à arc éliminé du compte de construction de 1903	„	450. —	
	Total	fr.	88 600. 02

La position „*dépréciation d'installations*“ comprend :

Les chiffres 8 à 17 des produits de ventes et reports	fr.	64 199. 96
moins : Valeur des matériaux remployés provenant de la démolition de l'ancien bâtiment de service de Bellinzona (chiffre 13 ci-dessus) fr.	fr.	21 000. —
Valeur du vieux fer restitué à l'Economat, provenant des renforcements de ponts et de la démolition d'appareils d'enclenchement	„	4 183. 15
A reporter	fr.	25 183. 15
	fr.	64 199. 96

	Report fr.	25 183. 15	fr.	64 199. 96
Bonification des ateliers de construction de Bruchsal pour parties intégrantes d'appareils d'enclenchement et de bloc, reprises par eux		2 786. —	„	27 969. 15
			fr.	<u>36 230. 81</u>

Compte de profits et pertes.

Recettes.

	1904		1903
1. Solde actif au 1 ^{er} janvier	fr. 601 400. 16		fr. 511 278. 72
2. Excédent des recettes d'exploitation	„ 9 968 222. 77		„ 10 122 348. 74
3. Produit de capitaux disponibles	„ 212 923. 99		„ 285 695. 93
4. Intérêt de capitaux employés à la construction de nouvelles lignes	„ 33 382. 02		„ 171 962. 60
5. Produit d'entreprises accessoires	—		—
6. Sommes prélevées sur les fonds spéciaux	„ 597 183. 84		„ 534 914. 58
7. Recettes diverses	—		„ 316 134. 05
	<u>fr. 11 413 112. 78</u>		<u>fr. 11 942 334. 62</u>

Dépenses.

1. Solde passif	—		—
2. Excédent des dépenses d'exploitation	—		—
3. Intérêts en comptes-courants et provisions	fr. 16 506. 16		fr. 17 173. 01
4. Service des emprunts consolidés	„ 4 247 875. —		„ 4 217 818. 05
5. Perte sur l'exploitation d'entreprises accessoires	—		—
6. Amortissements	„ 1 456 230. 81		„ 2 546 708. 72
7. Versements dans les fonds spéciaux	„ 1 676 558. 67		„ 1 159 234. 68
8. Pour buts divers	—		—
9. A la disposition des actionnaires	„ 4 015 942. 14		„ 4 001 400. 16
	<u>fr. 11 413 112. 78</u>		<u>fr. 11 942 334. 62</u>

Pour la comparaison des rubriques de recettes et de dépenses des exercices 1903 et 1904, il importe de rappeler que les travaux de transformation de la gare de Lucerne ont été décomptés en 1903, circonstance qui a influé sur les chiffres 3, 4 et 7 des recettes, de même que sur le chiffre 6 des dépenses (voir rapport de 1903, pages 44 et suiv.).

Nous faisons suivre cette remarque générale des quelques observations ci-après :

Recettes.

Ad 2. Excédent des recettes d'exploitation. Quant à cette rubrique, nous renvoyons à la page 53 des comptes annuels.

Ad 3. Produit de capitaux disponibles. Voir plus haut la remarque générale.

Ad 4. Intérêt de capitaux employés à la construction de nouvelles lignes. Il est à prévoir que cette recette ne reparaitra plus dans le compte.

Ad 7. Recettes diverses. Voir plus haut la remarque générale.

Dépenses.

Ad 6. Amortissements :

a. Amortissements de capitaux. Ainsi que le prescrit le plan d'amortissement de l'emprunt 3¹/₂%, fr. 420 000.— ont été remboursés le 30 septembre 1904.

b. Dépenses à amortir. Notre bilan au 31 décembre 1903 contient encore le chiffre notable de fr. 10 694 690. 78 pour non-valeurs.

Dans son rapport sur la gestion en 1904 de la division des chemins de fer, le Conseil fédéral suisse fait ressortir l'importante augmentation de notre quote d'amortissement, mais il ajoute: „à fin 1903, les dépenses à amortir s'élevaient encore approximativement à 10,5 millions ou à 20% du capital-actions de la compagnie“. Nous affectons derechef à l'amortissement de ces non-valeurs une somme d'un million de francs.

c. Diminutions de l'actif. La dépréciation d'installations (pos. 8 à 17 des „produits de ventes et reports“, pages 43 et 44 de ce rapport) se chiffre par fr. 36 230. 81, somme qui ne saurait être taxée de considérable, de sorte que nous renonçons à recourir, pour son amortissement, à la réserve de fr. 500 000. — créée en 1903.

Ad 7. Versements dans les fonds spéciaux. Les pages 41 et 42 contiennent déjà toutes les données nécessaires sur les versements dans le fonds de renouvellement et sur le fonds de réserve prévu aux art. 17 et 18 des statuts. Nous devons revenir ici sur notre exposé (page 30) relatif à la dénonciation de la convention pour l'assurance collective contre les accidents et dans lequel nous avons expliqué entre autres pourquoi on ne peut songer à avoir recours à une société d'assurance. Nous possédons un fonds de réserve de fr. 2 000 000. —, „destiné à faire face aux accidents ayant une gravité exceptionnelle et dont les conséquences financières pourraient grever trop lourdement les résultats de l'exploitation d'une année“. Il est hors de doute qu'en cas aussi d'accidents graves engageant la responsabilité civile ce fonds doit être mis à contribution. A côté de ce fonds, la convention du 5 septembre 1885 sur la responsabilité collective en matière de dommages-intérêts pour accidents de chemins de fer constituait une garantie fort importante contre les conséquences d'accidents risquant de grever trop lourdement le résultat de tel ou tel exercice. A défaut de cette convention, nous en serions jadis arrivés dans tous les cas, lors de l'augmentation à deux reprises du capital social, à relever le chiffre maximum de 2 millions de ce fonds et à nous rapprocher spontanément quelque peu des rigoureuses prescriptions légales d'autres Etats, aussi bien les recettes sur transports sont-elles également montées de 10 millions et demi à 22 millions et demi de francs.

La suppression au 1^{er} octobre prochain de cette assurance collective nous force à chercher un équivalent, à tout le moins approximatif. Etant donné toutefois que la dissolution de notre compagnie n'est plus très éloignée, nous avons renoncé à la procédure compliquée d'une révision des statuts sociaux. L'art. 631, second alinéa, du code fédéral des obligations nous fournit un moyen beaucoup plus simple et rapide; en voici le texte:

„Si la consolidation de l'entreprise l'exige, l'assemblée générale a le droit, avant toute distribution de dividendes, de constituer des réserves, même en dehors des prélèvements prévus par les statuts.“

Nous basant sur cette disposition nous inscrivons au compte de profits et pertes un versement extraordinaire de fr. 500 000. — constituant une réserve spéciale pour la responsabilité dérivant d'accidents de chemins de fer (voyageurs et tierces personnes).

Le Conseil d'administration aura à décider si ce fonds de réserve également doit se composer de titres et être administré séparément du reste de la fortune sociale; à défaut de décision à cet égard, le fonds ne sera pas administré à part. Demeurent réservées de même, pour toute augmentation de cette réserve spéciale, les résolutions de l'assemblée générale.

Ad 9. A la disposition des actionnaires: fr. 4 015 942. 14. En maintenant le dividende au taux adopté depuis quatre ans de fr. 34. — par action, on obtient un solde de fr. 615 942. 14.

Nos propositions sont conçues en ces termes:

1° Les comptes annuels de l'exercice 1904 ainsi que le bilan de la compagnie du chemin de fer du Saint-Gothard, bouclé au 31 décembre 1904, sont approuvés et il est donné décharge à l'administration (Conseil d'administration et Direction) de sa gestion pendant l'exercice susmentionné.

2° Sur le solde actif du compte de profits et pertes, soit	fr. 4 015 942. 14
il est distribué aux actionnaires un dividende de 6,8 % = fr. 34. — par action	„ 3 400 000. —
Solde à compte nouveau	<u>fr. 615 942. 14</u>

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

LUCERNE, le 27 Mai 1905.

Au nom de la Direction
du chemin de fer du Saint-Gothard:

Sev. Stoffel.

Au nom du Conseil d'administration
du chemin de fer du Saint-Gothard:

Le Président:

R. Abt.

Le Secrétaire:

Dr Furrer.